

les randonnées de la paix

Dimanche
18 juillet 2010

12 itinéraires
des sites du Débarquement
au Mémorial de Caen

www.randonnees-normandes.com

Règlement et conditions générales de participation pour les randonnées roller dénommées

Les «roues de la paix » Dimanche 18 juillet 2010

ATTENTION LES RENDEZ-VOUS ONT LIEU UNE DEMI-HEURE AVANT LE DÉPART

Les Participants

- Les randonnées roller « les roues de la paix » de 53 et de 15 km sont ouvertes à tous, hommes et femmes, licenciés de la FFRS ou non dans une association, et en parfaite condition physique. Ce ne sont ni des courses, ni des compétitions (aucun classement ni temps ne sera donné). Le seul fait de participer à cette manifestation implique l'acceptation des présentes conditions générales ;
- Les participants doivent respecter le règlement et les horaires établis par les organisateurs pour le bon déroulement de la randonnée ;
- Les participants de moins de 16 ans seront obligatoirement accompagnés d'une personne majeure durant la randonnée et seront sous sa responsabilité ;
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs de plus de 16 ans s'ils ne sont pas accompagnés ;
- Les chiens ne sont pas admis.

Parcours de 53 km au départ d'Asnelles

- Niveau requis : réservée aux patineurs ayant déjà de la pratique. Le parcours comporte des difficultés techniques (descentes, gravillons et le rythme est assez soutenu). Il est indispensable de savoir tourner et freiner ;
- Age minimal requis : 14 ans ;

- transport des sacs dans un véhicule suiveur.

Parcours de 15 km, l'après-midi au départ de Ranville - Pegasus Bridge

- Niveau requis : savoir freiner et tourner. Le parcours comporte de petites descentes et des revêtements de sol variés. Il est ouvert aux non débutants ;
- Age minimal requis : 10 ans.

Inscription

S'inscrire aux « randonnées de la paix » est indispensable afin de faciliter l'organisation et cela avant le 12 juillet 2010.

Trois possibilités pour s'inscrire :

- Prioritairement par Internet à l'adresse : <http://randonnees-normandes.com> ;
- Dans les Offices de Tourisme de Caen, Ouistreham, Courseulles-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Arromanches-les-Bains, Merville-Franceville, Cabourg et notamment Bayeux ;
- En nous renvoyant le bulletin d'inscription contenu dans notre dépliant que vous pouvez trouver dans les lieux touristiques et dans les commerces de la région.

Pour toute inscription par Internet, une copie de la confirmation de votre inscription reçue par mail (accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de « Randonnée 14 ») sera adressée à avant le 12 juillet 2010 :

Randonnée 14
19 bd Maritime
14750 Saint-Aubin-sur-Mer

Votre règlement confirme et valide votre inscription.

- Le nombre maximum est de 250 pour la randonnée de 53 km au départ d'Asnelles, et de 100 pour la randonnée de 15 km au départ de Ranville ;
- Le coût de participation à chaque randonnée s'élève à 5€ par adulte. Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans ;
- L'acheminement par bus du Mémorial de Caen jusqu'au point de départ de votre randonnée est de 7€ par adulte ou par enfant. La réservation de votre place est obligatoire dès votre inscription car nous ne pourrions garantir votre transport en raison du nombre limité de places dans les bus. L'acheminement en bus n'est assuré que pour les personnes ayant confirmé leur réservation par chèque ;
- Si vous abandonnez la randonnée en cours de parcours ou si celle-ci est interrompue pour un cas de force, ces sommes ne seront pas remboursées. Il en sera de même si vous ne vous présentez pas au départ.

Santé, sécurité, assurance, assistance, intempéries

- Les participants s'engagent à s'être assuré préalablement à la manifestation que leur état de santé est compatible avec la réalisation du parcours choisi ;
- Chaque randonneur doit participer « en toute autonomie ». Prévoyez votre ravitaillement pour les pauses et le pique-nique du midi. N'oubliez pas d'emmener de l'eau. Il peut faire chaud en juillet !
- Le port du casque et des protections est obligatoire pour tous les participants. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un patineur non muni de casque et de protections ;
- Il est demandé à chacun de respecter la nature et de ne pas abandonner de déchets sur le parcours (notamment sur les lieux de pique-nique) ;
- Avoir un équipement adapté en fonction de la météo (vêtements de pluie, crème solaire). Chapeau recommandé et bien entendu, avoir son appareil photo ;
- Toute activité comportant un risque, même minime, chaque participant assume sa responsabilité en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents aux organisateurs ou bénévoles et prestataires des « randonnées de la paix ». Ceci est également valable pour les ayants droits et les membres de la famille ;
- Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence, notamment sur les voies routières et dans les carrefours. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables des accidents résultants notamment de l'imprudence ;
- L'association Randonnée 14, organisatrice des « randonnées de la paix », est titulaire d'une assurance de responsabilité civile. Il appartient cependant à chacun des participants de veiller à se garantir pour les risques individuels qui restent à sa charge et à posséder une assurance responsabilité civile et dommage corporel. Les organisateurs ne sauraient se substituer aux participants, et déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance des randonneurs, ou en cas de vol pendant la manifestation ;
- En aucun cas les organisateurs ne pourront assurer le retour des abandons. C'est au randonneur de jauger ses capacités et de doser ses efforts. Il est indispensable de boire et de s'alimenter régulièrement. Un poste de secours sera mis en place et pourra être joint en cas d'incident ou d'accident. En cas de difficultés majeures, s'adresser aux accompagnateurs sur l'itinéraire ;
- En cas d'intempéries (orage, forte pluie, tempête), le CDRS 14 se

réserve le droit d'annuler ou de raccourcir la randonnée. Dans ce cas un rapatriement en bus sera organisé jusqu'au Mémorial de Caen ;

- Pour des raisons évidentes de sécurité, le comité d'organisation se réserve le droit d'arrêter en cours de parcours tout randonneur qui n'aurait pas le niveau requis ;
- Chaque participant déclare accepter la pratique de soins d'urgence en cas d'accident.
- Le Comité Départemental de Roller-Skating du Calvados souscrit une assurance responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité, celle de ses bénévoles et celle des participants conformément au texte des articles 37 et 38 de la loi 84-610 modifiée par la loi 92-652. Les licenciés FFRS bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leurs licences respectives.

Si vous-même ou l'un des membres de votre groupe êtes titulaire du brevet national de secourisme ou si vous êtes infirmier, infirmière ou médecin, merci de nous le faire savoir à contact@randonnees-normandes.com afin que sur chaque itinéraire nous puissions disposer d'une possibilité de secours immédiat en cas de nécessité.

Règles de sécurité sur le parcours

- Le risque zéro n'existant pas, respecter ces consignes permet d'assurer le meilleur niveau de sécurité possible. La sécurité n'en reste pas moins l'affaire de tous ;
- La randonnée est encadrée par les bénévoles du CDRS 14 : le staff. Les staffeurs, vêtus de jaune, assurent la progression du cortège et sa sécurité. En dehors de la chaussée (trottoirs), avant la première ligne de staff, après la dernière ligne de staff, vous ne faites plus partie du cortège, vous n'êtes donc plus protégés ;
- En toutes circonstances, suivre les directives du staff, ne jamais oublier que la randonnée n'est pas une course de vitesse ;
- Les premiers s'arrêtent régulièrement pour attendre les derniers ;
- En tête de cortège, il est interdit de dépasser la première ligne de staffeurs ;
- Obligation de rouler sur la route exclusivement et le plus à droite possible ;
- Obligation de quitter le cortège si le staff vous informe que votre niveau est insuffisant pour garantir la sécurité des patineurs et/ou la vôtre ;
- Interdiction de rouler sur les trottoirs (source régulière d'accidents) ;
- Interdiction de s'accrocher à tout véhicule accompagnateur ;
- Penser à laisser des couloirs de dégagement sur les côtés du cortège

pour faciliter le déplacement des staffeurs ;

- Le long du parcours, les staffeurs bloquent les intersections au fur et à mesure de la progression du groupe. Des pauses régulières seront organisées pour permettre aux randonneurs de se reposer et aux staffeurs de prévoir la sécurisation du parcours en tête de randonnée.

Le seul fait de participer implique l'acceptation du présent règlement